

**Arrêté fixant la liste électorale  
pour les élections à l'IDSC de la ComUE d'Aquitaine**

**Le Président de la ComUE d'Aquitaine;**

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat modifiée par la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique;

Vu l'arrêté du Premier Ministre en date du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat;

Vu l'arrêté en date du 5 octobre 2018 du Président de la ComUE d'Aquitaine portant organisation des élections à l'IDSC (CCP ANT) au sein de la ComUE d'Aquitaine

**ARRETE:**

**Article 1 : Liste électorale**

Le Président arrête les listes électorales pour les élections des représentants à l'IDSC de la ComUE d'Aquitaine. Les listes sont portées en annexe du présent arrêté.

**Article 2 : Exécution**

La Directrice générale de la ComUE d'Aquitaine est chargée de l'exécution du présent arrêté.

A Bordeaux, le 18 octobre 2018



**Vincent HOFFMANN-MARTINOT**  
**Président**